

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 19 MARS 2025

Taux d'imposition

DELIBERATION 2025-20

Le Conseil municipal a, cette année encore, et à l'unanimité, décidé de **ne pas augmenter** les taux communaux des trois taxes locales. Les taux d'imposition pour 2025 sont donc maintenus à :

- Pour la **taxe foncière** sur les propriétés **bâties** : **35.61 %**
- Pour la **taxe foncière** sur les propriétés **non bâties** : **65.98 %**
- Pour la **taxe d'habitation** sur les **résidences secondaires** : **11.06 %**

Bilan comptable 2024

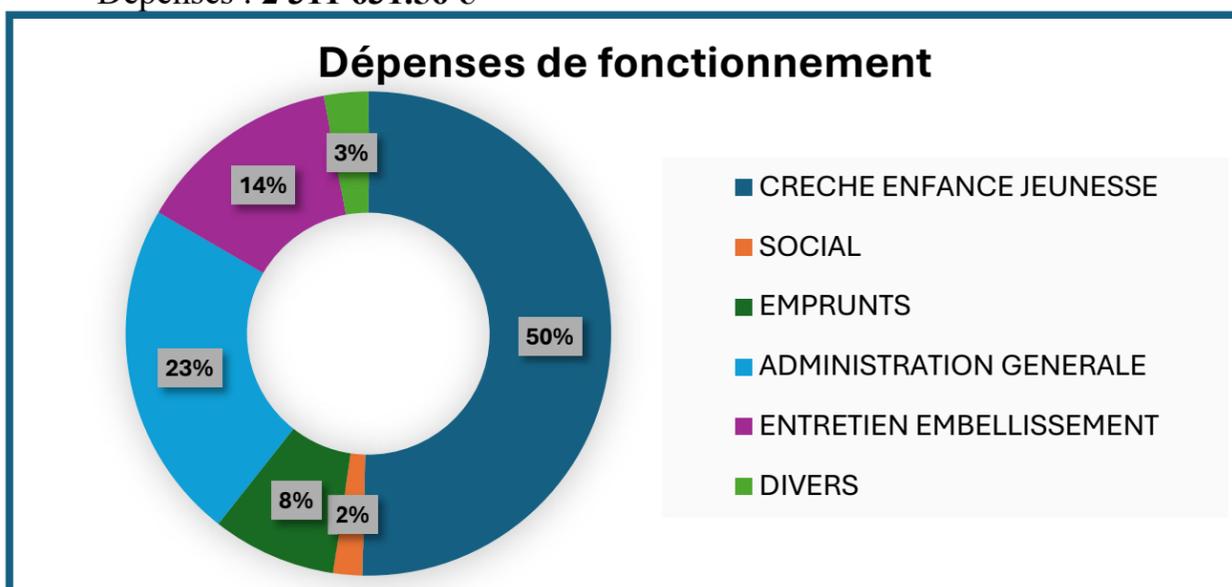
DELIBERATIONS 2025-21, 22, 23

Les comptes communaux de 2024, retracés dans un compte financier unique (CFU) établi par la commune et le comptable public, ont été approuvés par le Conseil Municipal (après élection d'un président de séance, le maire ne pouvant participer au vote). Il a ensuite été décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 du budget général, soit 605 439.57 € en réserve (compte 1068) à la section d'investissement. L'année 2024 a donc permis « d'épargner » plus de 600 000 € qui seront réinvestis dans les travaux d'investissement sur la commune en 2025.

Le budget 2024 en quelques chiffres ...

FONCTIONNEMENT 2024

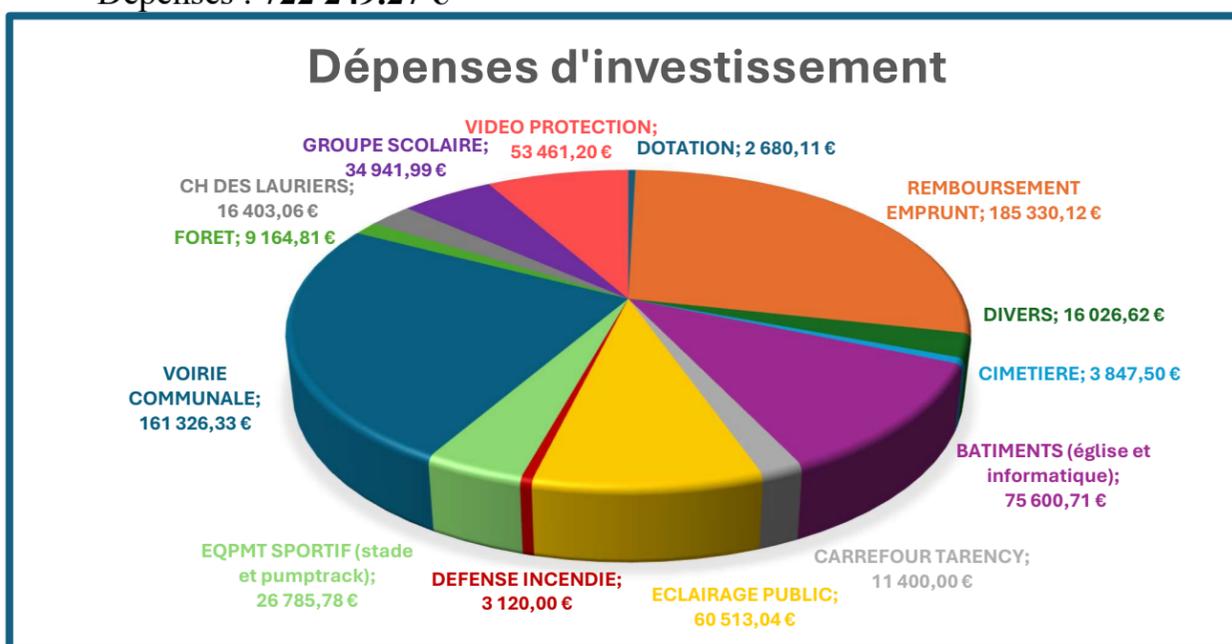
- Recettes : **2 917 071.13 €**
- Dépenses : **2 311 631.56 €**



Les **dépenses de fonctionnement** représentent en 2024, **785 € par habitant** (dont la moitié pour nos enfants depuis la crèche jusqu'à l'âge adulte)

INVESTISSEMENT 2024

- Recettes : **1 333 949.74 €**
- Dépenses : **722 249.27 €**



Outre le remboursement des emprunts (28%), les principales **dépenses d'investissement** ont permis des opérations de **voirie (28%)**, d'amélioration des **infrastructures (21%)** et de **sécurisation (18%)**.

L'encours de la dette se monte à **1 380 939.35€** au 31/12/24 soit **469€/habitant**.
La capacité de désendettement de la commune est à ce jour de **2.28 ans**.

DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR ...
FEVRIER !

BUDGET PRIMITIF
2025

SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

BUDGET 2025

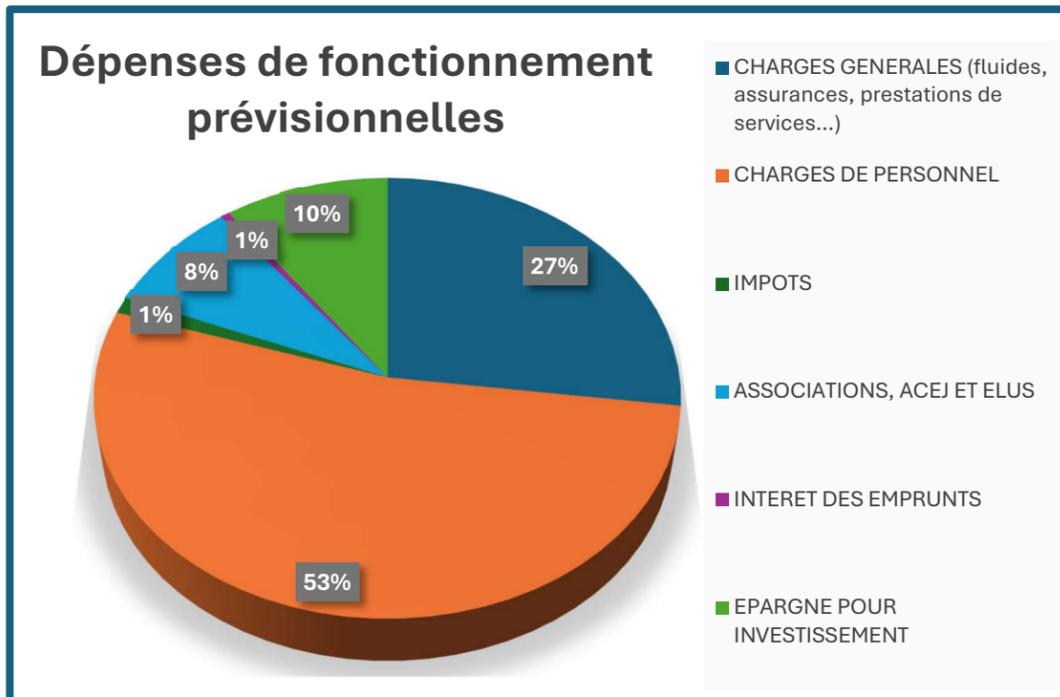
Fonctionnement / Investissement

Les principaux chiffres.

DELIBERATION 2025-24

FONCTIONNEMENT prévisionnel 2025

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 2 775 019.66 € (soit 942 € par habitant et 4% de moins que le budget prévisionnel 2024).



INVESTISSEMENT prévisionnel 2025

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 2 699 607.91 € (soit 917 € par habitant). Principales opérations :

Bâtiments	Equipements sportifs	Voirie	Sécurisation
Ebène : 475 000 € Mise en conformité et création de logements d'urgence Cimetière : 30 000 € Divers : 40 000 €	Pumptrack : 120 000 € Cuves pluviales enterrées : 230 000 €	Chemin des Lauriers : 229 000 € Régularisation Clos des Fourches : 100 000 € Travaux enrobés : 365 000 €	Carrefour de Tarency : 450 000 € Eclairage Public : 24 000 € Défense Incendie : 12 000 €

ZONES AGRICOLES PROTEGEES

DELIBERATION 2025-25

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur (CE) en date du 19 décembre 2024, il a été nécessaire de redessiner le périmètre de la ZAP pour retirer certaines parcelles :

- Parcelles à proximité immédiate des habitations avec un « aménagement » d'accès : B 3946 et une partie de la B 1133, une partie de la parcelle B 2752,
- Parcelles à forte déclivité en limite de périmètre et au croisement de 2 axes d'accès : la A 878,
- Parcelles relevant d'une erreur matérielle déjà « aménagées » : une partie de la B 1075, une partie de la B 2841, une partie de la B 2842 et la B 2784.

Les résultats de ladite enquête publique ne comportant aucune autre demande de modification du projet présenté initialement, le Conseil a décidé d'approuver le nouveau périmètre de la ZAP. L'arrêté préfectoral créant cette ZAP sera annexé au PLU intercommunal en sa qualité de servitude d'utilité publique.

Le plan de la ZAP est consultable en Mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERATION 2025-26

Dans le cadre de son Pacte Financier et Fiscal, Grand Lac affirme sa volonté d'aider ses communes membres à travers la mise en place d'un dispositif de fonds de concours destiné à soutenir leurs projets d'investissement. Ce fonds de concours s'applique pour les investissements réalisés sur les exercices budgétaires 2022 à 2025. La commune a donc sollicité Grand Lac pour l'attribution d'un fonds de concours pour la 2^{ème} tranche des travaux de modernisation de l'éclairage public (financée par la commune pour 21 115,00 €) à hauteur de 10 557.50 €.

FONCIER

DELIBERATION 2025-27

Afin de poursuivre la sécurisation de la voirie communale, il est nécessaire de détacher certaines emprises foncières en bordure des routes afin de les porter à un gabarit suffisant. Dans ce cadre, le Conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles cadastrées à la section B n° 4278 et 4280 d'une contenance totale de 8 m² au prix de 5€ le m², montant pratiqué par la commune pour toutes les acquisitions foncières en bordure de voirie.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 2025-28

Dans le cadre d'une protection accrue du risque « Santé », une participation financière (d'un minimum de 15€ par agent) à des contrats d'assurance complémentaire (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par les agents communaux, deviendra obligatoire pour les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026. Le Centre de Gestion (CDG) de la Savoie propose de lancer une mise en concurrence de complémentaires santé, pour le compte des communes qui le souhaitent. En fonction des résultats de cette consultation, la commune pourra ou non conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Sans préjuger de la suite, la commune a décidé, dans un premier temps, de confier cette consultation au CDG.

RETOUR SUR...

Février !



Centre de loisirs

Super vacances à La Biolle.
Le carnaval s'est invité dans la cour de récréation !
L'occasion également de débiter une expérimentation avec le club des aînés.

Objectif : Partager une après-midi autour des jeux de société parce qu'il n'y a pas d'âge pour s'amuser !



CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la joie des familles suite au mariage de Mylène HINGRAY et Damien CONIL, célébré le 25 février 2025 et à la naissance de Alice PAGONAKIS, le 29 janvier 2025.

AGENDA

- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 08 avril à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Conseil Municipal : le mercredi 30 avril à 20h, salle du conseil

- Cérémonie du 8 mai : le jeudi 8 mai à 9h, au monument aux morts

Blablathé : tous les jeudis de 14h à 16h, maison des associations

Rencontres intergénérationnelles à la crèche :
1^{er} jeudi du mois de 10h à 11h
Renseignements au 04 79 54 72 21

Cantine partagée à la cantine de l'école à 12h15 :
vendredi 28 mars, mardi 15 avril et lundi 12 mai
Inscriptions au 04 79 54 76 06

ENVIRONNEMENT – SANTE PUBLIQUE

Lutte contre le frelon asiatique

Mobilisation contre le frelon asiatique

Avec l'arrivée du printemps, les reines du frelon asiatique sortent d'hivernage pour fonder de nouvelles colonies. C'est une période clé pour limiter leur expansion grâce à des actions de prévention et de lutte collective.

Que faire ?

- Signaler un nid : les habitants peuvent déclarer tout nid repéré près de chez eux sur la plateforme dédiée : www.frelonsasiatiques.fr



Frelon asiatique

- Apprendre à reconnaître un nid primaire :

sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas, de petite taille (5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm), à faible hauteur (le long des avant-toits, cabanes, haies, parpaings, ...)

- Participer à la lutte collective : un protocole régional de piégeage est accessible :

www.frgdsaura.fr/lutter-contre-le-frelon-asiatique

Le frelon asiatique représente une menace pour la biodiversité, les pollinisateurs (notamment les abeilles) et la sécurité des personnes.

En agissant dès maintenant, nous pouvons limiter son impact sur notre environnement.

INSCRIPTION SCOLAIRE 2025-2026

Ne tardez plus pour finaliser vos inscriptions scolaires, cela nous permet d'anticiper et d'équilibrer les répartitions de classes !

⚠ Nous rappelons aux parents qu'une inscription scolaire est nécessaire pour :

👤 Les enfants nés en 2022 et les enfants de familles venant d'arriver sur la commune

👉 Pour cela, prenez contact avec la Mairie pour une pré-inscription.

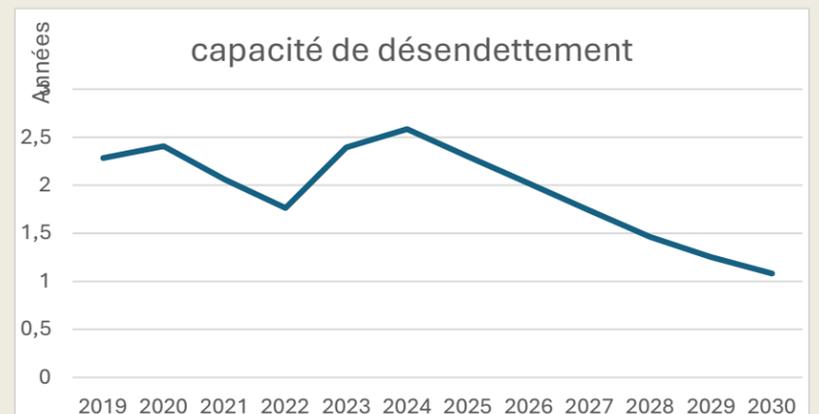
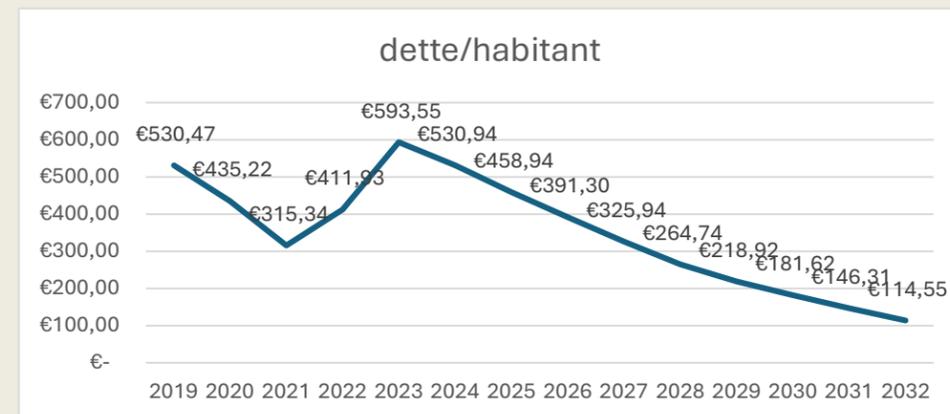
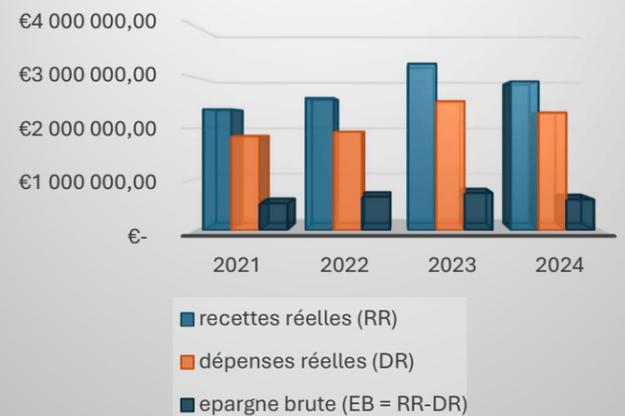
FINANCES

Les chiffres de la commune mis en perspective...

2024	Valeurs La Biolle	Moyennes nationales de la strate*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	784.93 €	835 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	990.86 €	1039 €
Dépenses d'équipement brut / population	160.47 €	360 €
Encours de la dette / population	468.91 €	666 €
DGF / population	133.60 €	158 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59.28 %	50.1 %
Marge d'autofinancement (DRF + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement)	85.57 %	87.7 %
Ratio d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	47.32 %	64.1 %

* source DGCL (Direction Générale des Comptes Locaux)

Evolution de la situation financière



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Subventions aux associations

DELIBERATION 2025-25

ASSOCIATIONS	Montants votés
Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000.00 €
Communes Solidaires	500.00 €
Les amis du Meyrieu (Club)	250.00 €
Football Club Chambotte	5 200.00 €
Football Club Chambotte /sub financement technicien	6 500.00 €
Sou des écoles	773.00 €
La Biolle Loisirs	300.00 €
La Biolle en cœur	100.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Amis des bêtes	300.00 €
Feux Follets	150.00 €
UCE - union des commerçants et entrepreneurs	200.00 €
Escalade Assur sec Club Alpin Français Albens	250.00 €
Le tétras Libre	200.00 €
Atelier des Arts	7 762.00 €
Cocktail music	1 000.00 €
Kronos	276.00 €
Ecole de Judo MIZUMI (EJM)	676.00 €
CSC Cyclo	250.00 €
TOTAL	25 937.00 €

Le Conseil municipal a souhaité maintenir son soutien financier aux associations pour leur investissement sans faille dans l'animation et le développement de la commune.